



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hiroshi Onuma (Japon)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

[Point 3 b)]

Programme 12

Établissements humains

1. À sa 16^e séance, le 11 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 12 (Établissements humains) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog. 12)].
2. Le Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a présenté le programme et répondu aux questions posées pendant son examen par le Comité.

Débat

3. Les participants ont exprimé leur appui au programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 et leur satisfaction quant aux bénéfices que les États Membres retireraient de son exécution.
4. Les délégations ont noté la tenue de consultations entre ONU-Habitat et le Comité des représentants permanents pour préparer le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 et proposer des modifications à divers paragraphes décrivant l'orientation générale, notamment l'ajout du paragraphe 12.22 qui insistait sur l'appui accordé à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le



développement urbain durable (Habitat III), qui devrait avoir lieu en 2016. Certaines délégations ont demandé des éclaircissements quant au titre « Nouveau programme pour les villes » choisi pour le document final de la Conférence.

5. Des questions ont été posées concernant l'intensité des travaux menés au titre du cadre stratégique approuvé pour la période 2014-2015, compte tenu des difficultés financières que connaît actuellement ONU-Habitat.

6. Il a été souligné que la structure matricielle dans laquelle chaque sous-programme a été mis en correspondance avec les activités de l'ensemble des bureaux régionaux aux fins de l'exécution du programme de travail était une approche innovante. Certaines délégations ont demandé des précisions sur l'exécution du programme relatifs aux établissements humains par les bureaux régionaux d'ONU-Habitat dans le cadre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Sur ce point, des précisions ont également été demandées et données quant à l'emploi de l'expression « autant que possible » au paragraphe 12.18.

7. Des délégations ont noté les modifications apportées au paragraphe 12.20 par rapport aux paragraphes correspondants du rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75), ont fait part de leur point de vue sur l'intégration des questions transversales, à savoir la jeunesse, les droits de l'homme et le changement climatique, dans le programme relatif aux établissements humains, et ont demandé des précisions concernant la coopération et la collaboration entre ONU-Habitat et d'autres organismes des Nations Unies aux fins de l'exécution de son programme de travail. À ce sujet, des questions ont également été posées sur le mandat d'ONU-Habitat en ce qu'il intéresse les questions relatives aux jeunes.

8. S'agissant de la nature et de la portée des travaux d'ONU-Habitat dans les domaines relatifs à la sécurité en milieu urbain énumérés au titre de la réalisation escomptée c) et des indicateurs de succès c) i) et ii) du sous-programme 1 (Législation, foncier et gouvernance urbains), des renseignements complémentaires ont été demandés concernant : la coopération et la collaboration entre ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC); les synergies résultant de cette collaboration; et le mandat d'ONU-Habitat en matière de lutte contre la drogue et le crime.

9. Des délégations ont demandé et obtenu des précisions sur le lien entre la réalisation escomptée b) et l'indicateur de succès b) du sous-programme 1. Par ailleurs, des éclaircissements ont été demandés et obtenus au sujet de l'alinéa b) du paragraphe 12.24 portant sur la stratégie correspondant à ce sous-programme.

10. Des délégations ont demandé des précisions concernant la mention « des lignes directrices internationales sur la décentralisation et des lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous » à l'alinéa a) du paragraphe 12.27, au titre du sous-programme 4 (Services urbains de base); la définition du terme « pays partenaires » utilisé dans la description de plusieurs réalisations escomptées et indicateurs de succès du sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles); et les travaux d'ONU-Habitat menés en collaboration avec l'Initiative réseau d'universités pour Habitat, le projet d'appui au Centre international d'études urbaines en Corée, la stratégie de Cities Alliance relative à la diffusion de guides sur le logement des pauvres en Afrique et le Forum urbain mondial, mentionnés à

l'alinéa c) du paragraphe 12.30 au titre du sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités).

11. Des délégations ont demandé et obtenu des éclaircissements concernant les mesures prises par ONU-Habitat en vue de renforcer la gestion axée sur les résultats, notamment en ce qui concerne les évaluations menées à trois niveaux, c'est-à-dire des évaluations institutionnelles, des évaluations sur les programmes et projets, et des auto-évaluations, comme il est indiqué au paragraphe 12.21.

12. Certaines délégations ont noté que l'orientation stratégique d'ONU-Habitat changerait une fois que le programme de développement pour l'après-2015 serait adopté par l'Assemblée générale et qu'un accord serait intervenu concernant le document final de la Conférence Habitat III.

13. Une délégation a fait observer que l'objectif du sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles) manquait de clarté par rapport à celui du même sous-programme du plan-programme biennal pour 2014-2015 et aux priorités correspondantes. Des éclaircissements ont été demandés concernant la définition de « Logement et assainissement des bidonvilles ».

14. On a noté que le concept de villes sans exclusion sociale et résilientes face aux changements climatiques mentionné dans la description de l'objectif du sous-programme 2 (Planification et aménagement en milieu urbain) n'était repris ni dans les réalisations escomptées, ni dans les indicateurs de succès correspondants. De même, on a souligné que le terme « développement économique sans laissés-pour-compte » avait été remplacé par « croissance économique sans laissés-pour-compte » dans l'objectif visé au sous-programme 3 (Économie urbaine).

15. Des questions ont été posées concernant la formulation des indicateurs de succès c) i) et ii) du sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles), qui font référence aux politiques nationales mises en œuvre par les pays partenaires. Sur ce point, des éclaircissements ont été demandés concernant les relations entre les travaux d'ONU-Habitat et ces politiques nationales. Une autre question a été posée concernant la suppression de l'indicateur de succès b) ii) du sous-programme 6 (Réduction des risques et relèvement), qui figurait dans le plan-programme biennal pour 2014-2015, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 ([A/68/75](#)).

Conclusions et recommandations

16. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif concernant le programme 12 (Établissements humains) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017, sous réserve des modifications ci-après :**

Orientation générale

Paragraphe 12.13

Ajouter « et productifs » après « décents ».

Paragraphe 12.21

Ajouter « adoptées par l'Assemblée générale » après « les conclusions et recommandations du Forum urbain mondial ».

Paragraphe 12.22

Remplacer la première phase par la phrase suivante : « Assurant les services de secrétariat de la Conférence Habitat III, ONU-Habitat fournira un appui technique pour les négociations intergouvernementales sur le document final de la Conférence qui s'intitulera, si les États Membres en conviennent, 'Nouveau Programme pour les villes', tant au niveau régional que mondial ».

À la fin de la dernière phrase, supprimer le membre de phrase intitulé « Nouveau programme en faveur des villes ».

Sous-programme 1

Législation, foncier et gouvernance urbains

Stratégie

Paragraphe 12.24

À l'alinéa d) du paragraphe 12.24, supprimer les mots « considérés comme une richesse et des acteurs de changement ».

Sous-programme 2

Planification et aménagement du milieu urbain

Objectif de l'Organisation

Remplacer le libellé de l'objectif de l'Organisation par le libellé suivant : « Améliorer les politiques, les plans et l'aménagement en faveur de villes plus compactes, sans exclusion sociale, mieux intégrées et reliées entre elles, qui soient propices au développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques. »

Réalisations escomptées du Secrétariat

Remplacer le libellé de la réalisation escomptée a) par le libellé suivant : « Adoption par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques nationales d'urbanisme ou de cadres d'aménagement spatial améliorés pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale. »

Remplacer le libellé de la réalisation escomptée b) par le libellé suivant : « Adoption par les villes partenaires de politiques, plans et aménagements améliorés pour des villes et des quartiers compacts, intégrés, reliés entre eux et sans exclusions sociale. »

Indicateurs de succès

Remplacer le libellé de l'indicateur de succès a) par le libellé suivant : « Augmentation du nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires ayant adopté des politiques nationales d'urbanisme ou

des cadres d'aménagement spatial pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale. »

Remplacer le libellé de l'indicateur de succès b) par le libellé suivant : « Augmentation du nombre de villes partenaires ayant adopté et exécuté des politiques, plans et aménagements pour des villes et des quartiers compacts, intégrés, reliés entre eux et sans exclusion sociale. »

Dans le libellé de l'indicateur c), ajouter : « et exécuté » après « adopté ».

Sous-programme 3 Économie urbaine

Objectif de l'Organisation

Dans le texte anglais, remplacer le libellé de l'objectif par le libellé suivant : « To improve urban strategies and policies that promote inclusive economic development, sustainable livelihoods and enhanced municipal finance. »

Indicateurs de succès

À la fin du libellé de l'indicateur de succès b), ajouter le membre de phrase suivant : « , aux populations déplacées, aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables ».

Sous-programme 4 Services urbains de base

Réalisations escomptées du Secrétariat

Dans le libellé de la réalisation escomptée a), insérer le mot « partenaires » après « les autorités locales, régionales et nationales ».

Indicateurs de succès

Dans le libellé de l'indicateur de succès b), insérer « et de l'utilité » après le mot « montant ».

Sous-programme 5 Logement et assainissement des bidonvilles

Réalisations escomptées du Secrétariat

Dans le libellé de la réalisation escomptée c), insérer « à défendre leur propre cause et » entre « Renforcement des capacités des populations vivant dans les bidonvilles » et « à collaborer avec les autorités nationales et locales ».

Indicateurs de succès

Remplacer le libellé de l'indicateur de succès c) i) par le libellé suivant : « Augmentation de la représentation des populations dans les organes de coordination des pays partenaires, comme les comités nationaux pour Habitat.

Remplacer le libellé de l'indicateur de succès c) ii) par le libellé suivant : « Augmentation du nombre de populations des pays partenaires qui sont dotées des moyens de diriger et de mettre en œuvre des initiatives. »

Stratégie

Paragraphe 12.28

Remplacer le libellé de l'alinéa c) du paragraphe 12.28 par le libellé suivant : « ONU-Habitat coopérera avec les autorités nationales partenaires pour faciliter la participation des populations des bidonvilles aux travaux des organes de coordination pertinents, tels que les comités nationaux pour Habitat. En outre, ONU-Habitat renforcera sa coopération avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux afin que tous les acteurs adhèrent davantage à ces initiatives pour les soutenir dans la durée, améliorer les conditions de logement, assainir les bidonvilles et prévenir leur apparition. »

Sous-programme 6

Réduction des risques et relèvement

Réalisations escomptées du Secrétariat

Dans le libellé de la réalisation escomptée c), insérer les mots « et de l'infrastructure connexe » après « logements ».
